

# Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

augmentations suivantes sont accordées aux instituteurs : 100 fr. après 5 ans, 200 fr. après 10 ans, 300 fr. après 15 ans, 600 fr. après 20 ans. Ces augmentations ne sont données qu'à la condition expresse de demeurer dans la même commune pendant cette période. Après 30 ans d'enseignement, l'instituteur jouit d'une pension qui atteint le cinquième de son salaire moyen durant les cinq dernières années de service.

*Danemark.* — L'instruction fut rendue obligatoire déjà en 1814 et ce royaume possède, dit-on, les meilleures écoles normales du monde entier. A Copenhague, le salaire minimum de 1150 fr. est porté, après 4 ans, à 1475 fr.; après 8 ans à 1800 fr. Le traitement des institutrices est de  $\frac{1}{3}$  inférieur. Un instituteur de campagne reçoit au minimum 900 fr.

(A suivre.)

H. I. G.

---

## Chronique scolaire

---

**Grèce.** — Conformément à la décision prise par trois sociétés littéraires d'Athènes, un Congrès d'Education sera tenu à Athènes, au mois d'avril 1904. Ce Congrès sera complété par une Exposition scolaire, qui s'ouvrira le 12 avril prochain et durera un mois. L'Exposition scolaire comprendra deux parties : l'une consacrée au fonctionnement des écoles de la Grèce et des pays grecs, l'autre devant contenir des articles de matériel scolaire à l'usage de l'enseignement à tous les degrés.

Dans l'Exposition scolaire, il y aura une section de la presse pédagogique internationale, dans le but de faire connaître les publications de langue étrangère.

**Confédération.** — Dans le *Bulletin* N° 2 du II<sup>me</sup> Congrès international de l'enseignement du dessin, qui aura lieu à Berne du mercredi 3 au samedi 6 août 1904, le Comité suisse d'organisation, présidé par M. L. Genoud, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers à Fribourg, adresse à tous les professeurs de dessin, aux artistes, peintres et sculpteurs, aux techniciens, ingénieurs, architectes, aux pédagogues et gens de lettres, un dernier et pressant appel d'adhérer au Congrès et d'y inviter toutes les personnes de leur connaissance susceptibles de s'y intéresser.

Le Comité remercie vivement les personnes qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'aider dans la grande tâche qu'il a entreprise et qu'il espère mener à bien.

Les congressistes pourront se faire accompagner par *un* ou *deux* membres au plus de leur famille, à condition que ceux-ci soient inscrits *avant le 31 mai 1904*, et qu'ils aient payé une cotisation de *5 francs par personne*, leur donnant *droit de participer à tous les avantages* des congressistes, mais non

à la réception du *Bulletin* et des rapports. Ils n'auront pas non plus droit de voter dans les séances du Congrès.

**Recrutement.** — Le Département militaire a désigné comme suit les experts pédagogiques pour le prochain recrutement dans les arrondissements de la I<sup>re</sup> et II<sup>me</sup> divisions militaires :

I<sup>er</sup> arrondissement (Haut-Valais y compris) : Genève, M. Merz, inspecteur, Meyrin ; Vaud, M. Merz ; Valais, M. Scherf, professeur, Neuchâtel.

II<sup>me</sup> arrondissement : Neuchâtel, M. Allet, professeur, à Sion ; Fribourg, M. Eperon, professeur, à Cossonay ; Jura bernois, M. Jomini, professeur à Nyon.

**Fribourg.** — Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars, le Conseil d'Etat a nommé M<sup>lle</sup> Louise Ludin, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires de cette ville.

**Ville de Fribourg.** — Le Conseil communal a eu l'heureuse inspiration de faire donner, dans le courant de cet hiver, des conférences antialcooliques aux jeunes gens qui fréquentent les cours de perfectionnement. Ces conférences courtes et substantielles sont suivies avec un vif intérêt. Espérons que la jeunesse, les ouvriers surtout, profiteront des excellents conseils donnés par des médecins éclairés, bien capables, certes, de démontrer par des faits et des exemples les funestes conséquences de l'abus des boissons.

**Berne.** — Le 14 février, s'est constituée dans la ville fédérale une nouvelle section de la Société suisse des instituteurs abstinents. Le rapide accroissement du nombre des abstinents dans le corps enseignant bernois a fait sentir le besoin de ce nouveau groupement. Ainsi, les instituteurs et institutrices de la ville et des environs auront l'occasion de se réunir dans une même communauté de sentiments. La Société compte déjà 65 membres. Les personnes qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance sont aussi admises dans la section. Les membres s'engagent à combattre le fléau de l'alcoolisme par l'exemple et par l'enseignement. La cotisation annuelle est de 1 fr. La Société n'a aucun caractère confessionnel ou politique.

**Genève.** — Un congrès international de l'éducation physique se tiendra dans cette ville les 19, 20 et 21 septembre 1904.

Le programme prévoit l'étude des questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Rapport sur la situation générale ;
- 2<sup>o</sup> Enquêtes et statistiques sur les conditions actuelles de l'éducation physique dans les différents pays ;
- 3<sup>o</sup> Bases scientifiques de l'éducation physique ;
- 4<sup>o</sup> L'éducation physique de l'enfance et de la jeunesse dans les écoles des deux sexes : organisation, programme, méthodes, horaires, enseignement ;
- 5<sup>o</sup> Enseignement universitaire et préparation des professeurs et des maîtres ;

6<sup>o</sup> Education physique des ouvriers : œuvres post-scolaires, fêtes populaires et concours ;

7<sup>o</sup> Unification de la terminologie gymnastique.

**Egypte.** — L'instruction fait des progrès rapides dans ce pays. En 1878, les écoles étaient fréquentées par 11 021 garçons et 1040 filles. En 1904, ces nombres atteignent 42 745 pour les garçons et 4107 pour les filles.

Le français était autrefois la langue préférée ; aujourd'hui, l'anglais l'a presque entièrement remplacé. Cette dernière langue, d'ailleurs, progresse constamment non seulement en Egypte ; elle tend à devenir de plus en plus langue universelle. En 1800, elle était parlée par 20 000 000 d'hommes et en 1900 par plus de 130 000 000.

---

### Avis du Dépôt central du matériel scolaire

---

Les tableaux de Deyrolles pour l'enseignement des sciences naturelles seront prochainement en vente au Dépôt du matériel scolaire. Le prix de toute la collection sera fixé ultérieurement. On peut les consulter au Musée pédagogique. Ces tableaux sont les suivants : 1 et 2 ; homme, 4 fr. ; 3, 4 et 5, vertébrés, 6 fr. ; 6 et 7, articulés, 4 fr. ; 94, squelette d'oiseau, œuf, 2 fr. ; 106, âge du bœuf et du cheval d'après les dents, 3 fr. 50 ; 106 *bis*, muscles, homme écorché vu de face, 4 fr. ; 107-108 squelette humain en deux tableaux réunis, 4 fr. ; 107 *bis*, dentition ; 108 *bis*, ensemble de la digestion, ces deux derniers, 4 fr. ; 110 et 110 *bis*, circulation du sang et ensemble de la circulation, 6 fr.

Dans les avis de la Conférence inspectorale, *Bulletin* n<sup>o</sup> 4, travaux manuels des filles, on annonce un tableau spécial de progression pour les examens de M<sup>mes</sup> les Inspectrices. Nous tenons à prévenir M<sup>lles</sup> les Institutrices que ce formulaire n'est pas au Dépôt.

Nous renouvelons l'avis aux membres du corps enseignant, que d'après le règlement du Dépôt scolaire, il ne peut être fait que 3 commandes annuellement ; ce nombre est déjà dépassé pour plusieurs membres qui, ayant reçu leur bulletin de commande pour l'année, nous en font de nouveau la réclame.

On est prié de ne pas faire de facture spéciale pour l'encre, mais de la demander avec les autres objets scolaires.

Souvent les boursiers se plaignent de ce qu'on ne leur a pas remis les factures

La liste des élèves ayant atteint la 7<sup>me</sup> année doit se demander aux préfectures respectives.

*L'Administrateur.*

---

Il faut mériter les louanges et les fuir.

(FÉNELON.)

---